

## INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES CANDIDATS ADMIS AU DEUXIÈME CONCOURS SOG

La décision du 11 mai 2020 portant inscription sur la liste des candidats admis au deuxième concours d'admission dans le corps des sous-officiers de gendarmerie (**liste complémentaire**) est mise en ligne sur le site internet "lagendarmerierecrute.fr" pour information des candidats dans les meilleurs délais.

Néanmoins, le bureau du recrutement, des concours et des examens (BRCE) de la direction générale de la gendarmerie nationale rappelle que seule la publication de cette décision au Journal Officiel de la République française «fait foi».

Tous ces candidats seront soumis impérativement à une visite médicale d'aptitude initiale effectuée par un médecin militaire.

### RAPPEL :

Conformément à l'article L. 4132-1 du code de la défense, les candidats au recrutement en qualité d'élève-gendarme (engagé) doivent :

- présenter une moralité et avoir un comportement compatibles avec l'exercice de la fonction de sous-officier de gendarmerie.

Conformément aux articles L. 114-1 et L. 234-1 du code de la sécurité intérieure :

- la décision de recrutement en qualité de sous-officier est subordonnée à la réalisation préalable d'une enquête administrative de sécurité destinée à vérifier que le comportement et la moralité du candidat ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions envisagées.

Actuellement le BRCE n'est pas en mesure de communiquer les dates d'entrée en école.  
À ce titre, il est demandé de ne pas téléphoner.

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

## Décision du 11 mai 2020

**portant inscription sur la liste des candidats admis au deuxième concours d'admission dans le corps des sous-officiers de gendarmerie - session octobre 2019 (décision complémentaire)**

NOR : INTJ2011579S

### **Le ministre de l'intérieur,**

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2011 modifié fixant les programmes, les conditions d'organisation et de déroulement ainsi que les coefficients attribués aux différentes épreuves des concours prévus à l'article 13-1 du décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2019 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de sous-officiers de gendarmerie (session d'octobre 2019) ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2019 fixant le nombre de places offertes pour le recrutement de sous-officiers de gendarmerie (session d'octobre 2019) ;

Vu la décision du 1er avril 2020 portant inscription sur la liste des candidats admis au deuxième concours d'admission dans le corps des sous-officiers de gendarmerie – session d'octobre 2019,

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Les seize candidats dont le nom suit, classés par ordre de mérite sur la liste complémentaire de la décision du 1er avril 2020, sont déclarés admis au concours précité :

1	N° de candidature	1071244	Bourdin	Florian
2	N° de candidature	1056595	Bonnardel	Kevin
3	N° de candidature	1070979	Minet	Nicolas
4	N° de candidature	1071041	Ollivier	Emmanuel
5	N° de candidature	1053739	Ramos	Ruby
6	N° de candidature	1070535	Rey	Ophélie
7	N° de candidature	1059947	Soyer	Melanie
8	N° de candidature	1059483	Barbotin	Nicolas

9	N° de candidature	1054875	Houzot	Paul
10	N° de candidature	1071777	Teipoarii	Marvin
11	N° de candidature	1063969	Bourgougnon	Valentin
12	N° de candidature	1071866	Cerqueira-Alves	Christopher
13	N° de candidature	1067501	Darcy	Alexandre
14	N° de candidature	1070258	Darjo	Pierre
15	N° de candidature	1068441	Madile	Nicolas
16	N° de candidature	1058447	Vantrin	Baptiste

## Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 mai 2020

Pour le ministre et par délégation :  
L'adjoint au directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,  
O. COURTET

